

Procès Verbal Conseil de Communauté Du 21 janvier 2013

Membres présents : 21

Mmes Basset (Belloc), Trindade (Cazals des Bayles), Milési (Lagarde), Lopez (Malegoude), Verdier (Manses),
Mrs Mascarenc (Aigues Vives), Labatut (La Bastide de Bousignac), O. Barbe (Esclagne), Huillet (Camon), Barrou (Léran), Boulbes (Le Peyrat), Lefrançois (Limbrassac), Rougé (Mirepoix), Cibiel (Mirepoix), Cassaing (Mirepoix), Michau (Moulin Neuf), Morell (Régat), Sanchez (Roumengoux), Cazaud (St Julien de Gras Capou), Lazerges (St Quentin la Tour), Soula (Tourtrol),

Procuration : M. Labadie (Sainte Foi) à M. Michau (Moulin-Neuf)

Votes : 22

Absents excusés :

Mmes Quillien (Mirepoix), Roméra (Troye d'Ariège),
Mrs. Barbe (la Bastide sur l'Hers), Carballido (Dun), Terpant (Montbel), Douterluingne (Pradettes),

Etaient également présents :

M. Sènié B. (La Bastide de Bousignac), Mme Estivill (Malegoude), Servant (Cazals des Bayles),
Mme Alliey (DGS) et M. Authié (Animateur Développement).

Le lundi 21 janvier 2013 à 20 heures 30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Michau.

Approbation compte rendu

Le procès verbal de la séance du 17 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 22

1. Décision modificative n°4 au budget général

Les élus communautaires valident la décision modificative n°4 au budget général suivante :

Sens	Imputation	Chapitre	Objet	Dépenses			Recettes		
				Crédits votés	Proposition	Total Crédits	Crédits votés	Proposition	Total Crédits
D	73923	014	FNGIR	0,00 €	371 000,00 €	371 000,00 €			
R	73111	073	Contributions directes				1 074 400,00 €	371 000,00 €	1 445 400,00 €
			Total DM		371 000,00 €			371 000,00 €	

Pour : 22

2. DETR 2013

2.1 – DETR programme de Voirie 2013

L'assemblée valide le programme 2013 de travaux voirie sous mandat suivant :

	<u>Coût H.T.</u>
AIGUES-VIVES	47 978,00 €
CAMON	55 838,75 €
CAZALS DES BAYLES	5 438,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	115 464,50 €
DUN	15 650,00 €
ESCLAGNE	63 116,25 €
LAGARDE	27 236,25 €
LERAN	37 185,00 €
MIREPOIX	138 489,25 €
MONTBEL	43 896,25 €
MOULIN NEUF	81 996,00 €
ROUMENGOUX	23 065,00 €
SAINT-JULIEN DE GRAS CAPOU	4 040,00 €
SAINT-QUENTIN LA TOUR	7 040,00 €
TOURTROL	10 500,00 €
<u>MONTANT H.T.</u>	676 933,50 €

Le Conseil :

- sollicite l'aide de l'Etat pour la réalisation de ce programme dans le cadre de la Dotation de Développement des Territoires Ruraux (DETR) 2013.

- autorise la signature des conventions de mandat avec les communes concernées

Pour : 22

2.1 – DETR MSP 2ème part

M. le Président rappelle que le plan de financement du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) prévoit deux parts de DETR. La première d'un montant de 250 000 € a été octroyée en 2012, la seconde s'élevant à 100 000 € est prévue pour 2013.

Le Conseil demande à M. le Président de formaliser cette deuxième demande auprès des services préfectoraux, si cela est nécessaire pour la procédure d'instruction du dossier.

Pour : 22

3. Tarifs des activités des ALSH

Le Conseil arrête le montant des participations complémentaires au prix de journée habituel des centres de loisirs primaires et maternels (ou à l'adhésion annuelle pour les juniors) pour les activités des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) comme suit :

Tarifs ALSH primaires et maternels :

- Repas pris en dehors du centre de loisirs d'inscription : 2,60 €
- Luge à Beille : 2,00 €
- Ecomusée d'Alzen : 2,60 €
- Ski de piste Mont d'Olmes : 3,00 €
- Construction d'igloo : 3,00 €
- Chiens de traîneaux : 3,00 €

Tarifs ALSH Juniors :

- Ski de piste aux Mont d'Olmes en journée : 12 €
- Ski de piste aux Monts d'Olmes en nocturne 5 €
- Laser quest : 3 €
- Journée organisée par les jeunes (type bowling, cinéma, etc...) : 3 €

Pour : 22

4. Dématérialisation des actes administratifs et budgétaires

La dématérialisation de la transmission des actes administratifs et budgétaires aux services de contrôle de légalité est possible avec le dispositif ACTE. Le Conseil décide de la mise en œuvre de cette télétransmission et autorise à cette fin la signature d'une convention avec M. le Préfet de l'Ariège.

Pour : 22

5 - Questions diverses

Décisions de M. le Président prises par délégation du Conseil

Selon les dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT,
M. le Président informe le Conseil de Communauté des décisions prises par délégation.

Objet	Référence de la décision
Marché relatif à la Navette en direction des Monts d'Olmes - Transport CAP Pays Cathare Pamiers	N° 30/08
Création d'une régie pour encaissement Navette des Mont d'Olmes	N° 86/12
Travaux de reprise Plages de Léran et Montbel- Sarl Laurent Andrieu Travaux Publics	N° 30/08

Fin de séance 21h 10